Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_45-DE

delib 2026_25062026_45

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 18/06/2026
Date de la publication : 18/06/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/07/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie
ABSENTS EXCUSÉS : M. KEROMEST Tugdual ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)*** – Mme LALONNIER Marjorie ***(a donné pouvoir à Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse
SECRETAIRE : Mme MORVAN Christine

7. PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC UNE ENTREPRISE ADAPTÉE POUR 2026

Monsieur le 1er Adjoint informe que lors des précédents mandats, la commune avait pour habitude de sélectionner chaque année une **entreprise adaptée** pour passer une commande en fournitures administratives et d'entretien (cela ne couvre pas la totalité des besoins mais permet d'apporter une aide à ce type de structure).
Les dernières années, il avait convenu de ne retenir que des entreprises adaptées de l'Ouest pour favoriser le territoire local.
Deux entreprises étaient donc retenues pour un roulement, « Les Ateliers Bretons Solidaires » de Vitré et « l'APEI L'Artisanerie Le Verdier » de Thorigné-Fouillard.
Le montant maximal de commande était fixé à 350 € TTC.

Si la commune poursuit ce partenariat, cette année ce sera « l'APEI L'Artisanerie Le Verdier » de Thorigné-Fouillard qui sera retenu.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat, de sélectionner cette année « l'APEI L'Artisanerie Le Verdier » de Thorigné-Fouillard pour une commande de fournitures et de fixer le montant maximal de commande à 350 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- DECIDE de poursuivre le partenariat avec des entreprises adaptées ;
- VALIDE le choix pour 2026 de retenir l'entreprise adaptée « L'APEI l'Artisanerie Le Verdier » de Thorigné-Fouillard (35) pour un montant maximal de commande de 350 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Serge MILLET

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC-des-IFFS ★ 35 Ille-et-Vilaine ★

La secrétaire de séance,
Christine MORVAN